

# FORMATION PROFESSIONNELLE EN NUTRITION

## Règlement de l'examen

(168 heures effectives incluant les examens)

---

### Conditions pour se présenter à l'examen

1. Présence (feuilles d'émargement) au minimum à 90% de la formation.  
En cas d'absence motivée et prévenue à un stage, une dérogation pourra être apportée, à la condition d'effectuer le stage manqué dans un cursus suivant, pour obtenir le certificat.
  2. La remise d'au moins 4 comptes rendus de travail intercession (paragraphe 2)
  3. La remise du mémoire (paragraphe 3) avant l'échéance fixée.
- 

### 1. Examen écrit

#### 1.1. Modalités de l'examen écrit

Les évaluations écrites utilisent les procédés suivants :

- **Procédé de questions courtes à choix unique ou multiples** : le procédé des questions à choix unique ou multiples consiste à répondre à un QCM en cochant la ou les réponses choisies. Selon la catégorie où elle est classée, il est prédéfini si c'est un choix unique ou un choix multiple.
- **Procédé de questions à réponses développées (ouvertes et courtes)** : le procédé de questions à réponses développées consiste à répondre de manière succincte à la question posée.

#### 1.2. Nombre de questions

Le nombre de questions à choix unique est de l'ordre de 40 et de l'ordre de 20 à choix multiples et le nombre de questions à réponses développées de l'ordre de 20.

#### 1.3. Préparation de l'examen écrit

L'enseignant(e) du module rédige les questions dans la langue d'enseignement à savoir le français et informe les stagiaires pendant l'année de la forme et des critères d'évaluation des examens.

Les questions portent exclusivement sur les domaines enseignés au sein du module.

Les réponses possibles et les critères d'appréciation sont établis de telle manière qu'il ne puisse pas y avoir d'ambiguïté ni de contestation et que le cas échéant des tiers indépendants puissent trancher le litige. Les étudiants sont informés dès leur entrée dans la formation du champ, de la forme et des critères d'évaluation des examens.

#### 1.4. Déroulement de l'examen

Pour l'examen écrit, tous les étudiants sont réunis dans une salle de cours d'Esclarmonde, assis confortablement pour que l'examen puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

Les étudiants n'ont pas droit aux notes personnelles ni aux brochures de référence.

Un enseignant responsable surveille le déroulement de l'examen et/ou une personne responsable d'Esclarmonde. Les étudiants ont un maximum de 90 minutes pour répondre aux questions.

### 1.5. Notation de l'examen écrit

C'est l'enseignant responsable des cours qui corrige les copies et attribue les notes sur la base du barème de notations suivant ; pour les QCM : bonne réponse (1 pt), réponse fausse (0 point) et pas de point négatif. Pour les questions à réponse ouverte : 0,5 ou 1 point selon que la réponse est considérée comme inadaptée, moyennement satisfaisante ou optimale.

Cet examen écrit compte pour 80 pts sur les 120 de la note finale.

### 1.6. Conservation des copies

Les étudiants n'ont pas la possibilité de récupérer leurs copies, celles-ci sont archivées et conservés pendant cinq années à l'école Esclarmonde.

## **2. Travail inter-stage**

### 2.1 Modalités

Dans un objectif premier d'optimiser l'apprentissage, un travail sera proposé à l'issue des stages 1, 2, 3, 4, 5. Il comprend :

- Un QCM pédagogique, qui sera corrigé collectivement le stage suivant. Il est uniquement destiné à l'apprentissage personnel de l'étudiant et ne fait l'objet d'aucun contrôle. Chaque stagiaire conserve son document.
- Un questionnaire spécifique, en rapport avec le stage (QIS = questionnaire interstage), présenté en fin de stage avec remise d'une explication écrite, et dont un compte-rendu devra être adressé par email avant la date limite fixée. Chaque remise d'un QIS fait l'objet d'un accusé de réception par email.

### 2.2 Notation

- Le QCM a uniquement une finalité pédagogique et ne fait pas l'objet de notation.
- Le QIS sera noté de la manière suivante : 0 (absence de remise) à 3 (tâche pleinement effectuée), pour un total maximal de 15 pts.

Les retraits de points (plafonné à 2) se font suivant le barème suivant :

- Remise entre 1 et 3 jours après l'échéance : - 0,5 pt
- Remise plus de 3 jours après l'échéance : - 1 pt
- Texte difficilement lisible : - 0,5 pt
- Texte débordant le cadre : - 0,5 pt
- Travail bâclé : - 1 pt
- Travail non réellement effectué : - 2 pt

### 2.3. Contestations

En cas de contestation, l'accusé de réception est la garantie pour le stagiaire que le travail a été remis. Le responsable de formation peut justifier, à partir des fichiers reçus (conservés au moins trois mois après le résultat de l'examen), les notes attribuées.

### 3. Mémoire

#### 3.1 Conditions

Durant la formation, il vous est demandé de rédiger un court mémoire (20 000 à 35 000 caractères espaces compris, hors bibliographie et annexes)

– Il devra comporter en plus du texte **un résumé, un plan, et une liste de références** bibliographiques sur lesquelles repose le contenu

– Il devra être remis, en **fichier numérique unique** (pages assemblées) en format texte (.doc ou .docx ou .odt ou .pages)

– Le fichier intitulé : [ "**Prénom + Nom**" - "**Titre du mémoire**" ] devra être à l'enseignant par email au plus tard à l'échéance fixée (cf. guide pratique de la promotion concernée)

#### 3.2. Présentation orale

Un exemplaire imprimé sur papier devra être apporté le jour de l'examen.

Lors de la journée d'examen, vous devrez présenter votre travail et répondre aux questions de l'enseignant.

#### 3.3. Notation

Les points sont attribués de la manière suivante :

Travail effectué qui n'est ni une recopie, ni une rédaction bâclée sans recherche personnelle. Il doit être appuyé sur des références.	5 points
<p><i>Les 5 pts sont attribués dès lors que le travail est effectué et qu'il s'agit bien d'une création personnelle. La découverte de passages copiés depuis une autre source (en dehors des citations référencées) ou l'absence de références sera sanctionnée par le retrait des 5 pts. En cas de taille du contenu insuffisant : &lt; 10 000 : - 4pts ; 10 000 à 20 000 : - 2pts</i></p>	
Remise dans le délai prévu	5 points
<p><i>Remis avant la date fixée : 5 pts - Retrait de 1 point dès le premier jour de retard, Puis 1 point supplémentaire tous les 3 jours (4, 7, 10, et 13 jours de retard)</i></p>	

<p>Respect de la taille du contenu : ente 15 000 et 35 000 caractères espaces compris, tables des matières et résumé inclus, bibliographie et annexes non incluses, ainsi que de la mise en forme demandée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Fichier en format texte nommé selon la forme demandée</li> <li>– Présence d’une structuration avec des paragraphes numérotés</li> <li>– Présence d’un sommaire</li> <li>– Présence d’un résumé : 1 000 à 3 000 caractères espaces compris, qui reprend les points forts mis en avant dans le mémoire (pas une intro !)</li> <li>– Présence d’une liste de référence (bibliographie)</li> </ul> <p>→ Sommaire et résumé placés au début, dans l’idéal sur une même page</p>	5 points
<p><i>Les 5 pts sont attribués si tous les critères sont respectés</i>  <i>Les retraits de points sont plafonnés à 5 (pas de point négatifs)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Pas de fichier en format texte : retrait de 0,5 point</li> <li>– Nom du fichier non conforme : retrait de 0,5 point</li> <li>– Pas de plan structuré : retrait de 1 point - Plan structuré non numéroté : retrait de 0,5 point</li> <li>– Pas de sommaire : retrait de 1 point</li> <li>– Pas de résumé : retrait de 1 point</li> <li>– Non-respect de la taille maximale du contenu (caractères espace compris)  35 à 40 000 : - 2 points ; 40 à 50 000 - 3 points ; &gt; 50 000 : - 5 points</li> </ul>	
<p>Qualité de la présentation écrite</p>	2 points
<p><i>Les deux points seront attribués si la mise en page est claire, facilitant la lecture.</i>  <i>Des points peuvent être retirés en cas de paragraphes très longs, d’utilisation inconstante des styles de titres, d’aérations manquantes ou inappropriées, d’utilisation d’une police difficile à lire...</i></p>	
<p>Qualité du contenu</p>	5 points
<p><i>La note attribuée prend en compte des éléments suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Intérêt et pertinence des informations données, avec une utilité pour tous du travail effectué</li> <li>– Approfondissement du sujet traité, apportant des informations peu connues</li> <li>– Absence de propos non conformes aux connaissances consensuelles en nutrition</li> <li>– Mesure des propos qui attribuent une valeur, l’idée étant d’être le plus objectif possible et non dans l’enthousiasme ou dans la prise de position affirmée</li> <li>– Présence de tableaux synthétiques</li> <li>– Qualité du résumé (qui est un vrai résumé et non une présentation du sujet)</li> <li>– Attribution de références précises aux affirmations nouvelles, originales ou importantes</li> </ul>	
<p>Présentation orale le jour de l'examen</p>	3 points
<p><i>Les 3 points sont attribués dès lors que le mémoire est présenté en répondant aux 4 questions posées dans le temps imparti :</i> • Qu’est-ce qui vous a motivé pour ce sujet ? • Quelles difficultés avez-vous rencontrées ? • Qu’avez-vous découvert ? • En quoi votre mémoire peut-il intéresser un éventuel lecteur ?</p>	
<p><b>TOTAL</b> <span style="float: right;"><b>25 points</b></span></p>	

## 4. Résultats - Échecs - nouvelle présentation à l'examen

### 4.1. Récapitulatif de la notation

Épreuve	Maximum	Minimum attendu
Épreuve écrite	80	48
Travail interstage	15	8
Mémoire	25	15
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>75</b>

### 4.2. Conditions de réussite de l'examen :

Le minimum requis pour valider l'examen final ('Total') est de **75 sur 120**.

Si l'étudiant obtient une note inférieure au minimum attendu dans une catégorie (ci-dessus), celle-ci est éliminatoire pour l'obtention de l'examen final. Il n'y a donc pas, dans ce cas, de compensation possible entre les catégories.

### 4.3. Échec et nouvelle présentation à l'examen

En cas d'échec à l'examen, le stagiaire pourra se représenter à écrite lors de la session suivante.

**Le bénéfice des notes du mémoire et des travaux interstage pourra être conservé.**

## 5. Communication des résultats

La direction d'Esclarmonde communique les résultats de l'examen au plus tard 10 jours après le déroulement de celui-ci, soit par e-mail, par téléphone ou oralement.

L'étudiant(e) a la possibilité de consulter sa copie, de la comparer avec un corrigé-type et de discuter la correction avec l'enseignant uniquement en cas d'échec.

En cas d'échec, l'enseignant et la direction d'Esclarmonde sont à la disposition de l'étudiant pour analyser avec lui les causes de l'échec, et, s'il le souhaite, voir avec lui comment y remédier pour se représenter à une session ultérieure : organisation du travail, stratégies d'apprentissage, gestion du stress etc.

La décision de repasser ou non l'examen l'année suivante appartient à l'étudiant.

## 6. Recours

En cas de non réussite à l'examen final, l'étudiant a la possibilité de faire recours par écrit dans les 30 jours suivant la communication du résultat final auprès de la commission de recours d'Esclarmonde moyennant le paiement d'une caution de CHF 100.-.

La commission de recours, après examen, consultation de l'étudiant, des experts de l'association et de l'école présents le jour de l'examen, prendra une décision définitive.

Si le recours est accepté, la caution sera rendue.